

F.F.E.S.S.M.

FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS



Manuel des brevets de Hockey Subaquatique Vol.1 - l'encadrement

Edition 2008

SOMMAIRE

GENERALITES	4
BREVET D'INITIATEUR	7
CONDITIONS DE CANDIDATURE	7
PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION	7
ORGANISATION.....	7
Formation :	7
Examen :	7
Jury :	8
LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS.....	8
UV N° 1 : ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU.	8
UV N° 2 - CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT.	8
UV N° 3 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE	8
UV N° 4 : PROGRAMMATION DES ENTRAINEMENTS ET PREPARATION PHYSIQUE	9
UV N° 5 : ANIMATION D'UNE SEANCE D'ENTRAINEMENT, TECHNIQUES INDIVIDUELLES ET TACTIQUES D'EQUIPE.....	9
UV N° 6 : PREVENTION, SANTE ET SECURITE, CAPACITES PHYSIQUES.	9
ENTRAINEUR FEDERAL 1^{er} DEGRE	12
CONDITIONS DE CANDIDATURE	12
PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION	12
ORGANISATION.....	12
Formation :	12
Examen :	13
Jury :	13
LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS.....	13
UV N° 1 : ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU.	13
Aucune demande spécifique à cet UV, le candidat a les compétences de l'AN1.	13
UV N° 2 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT.	13
UV N° 3 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE	13
UV N° 4 : PROGRAMMATION DES ENTRAINEMENTS ET PREPARATION PHYSIQUE.	14
UV N° 5 : ANIMATION D'UNE SEANCE D'ENTRAINEMENT, TECHNIQUES INDIVIDUELLES ET TACTIQUES D'EQUIPE.....	14
UV N° 6 : PREVENTION, SANTE ET SECURITE, CAPACITES PHYSIQUES	14
DELIVRANCE	16
PREROGATIVES	17
ENTRAINEUR FEDERAL 2^e DEGRE	18
CONDITIONS DE CANDIDATURE	18
PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION	18
ORGANISATION.....	18
Formation:	18
Examen :	18
Jury :	19
LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS.....	19
UV N° 1 : ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU	20

UV N° 2 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT	21
UV N° 3 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE	22
UV N° 4 : PROGRAMMATION DES ENTRAINEMENTS ET PREPARATION PHYSIQUE	23
UV N° 5 : ANIMATION D'UNE SEANCE D'ENTRAINEMENT, TECHNIQUES INDIVIDUELLES ET TACTIQUES D'EQUIPE	24
UV N° 6 : PREVENTION, SANTE ET SECURITE, CAPACITES PHYSIQUES	25
DELIVRANCE	26
PREROGATIVES	26
INSTRUCTEUR REGIONAL	27
CONDITIONS DE CANDIDATURE	27
DELIVRANCE	27
PREROGATIVES	27
INSTRUCTEUR NATIONAL	28
CONDITIONS DE CANDIDATURE	28
DELIVRANCE	28
PREROGATIVES	28
Annexes	29
Tableau des equivalences diplômes fédéraux, étatiques et autres	29
Liste des décrets, arrêtés et lois se rapportant à notre activité	30
Rédacteurs	31

GENERALITES

Les brevets fédéraux ne peuvent être obtenus que dans le cadre d'un club affilié à la F.F.E.S.S.M. ou sous la tutelle de la Commission Régionale ou Nationale de Hockey Subaquatique.

Les compétences nécessaires pour l'obtention de chaque diplôme sont découpées en 6 unités de valeurs

UV1 : ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU

UV2 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT

UV3 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE

UV4 : PROGRAMMATION DES ENTRAINEMENTS ET PREPARATION PHYSIQUE

UV5 : ANIMATION D'UNE SEANCE D'ENTRAINEMENT, TECHNIQUES INDIVIDUELLES ET TACTIQUES D'EQUIPE

UV6 : PREVENTION, SANTE ET SECURITE, CAPACITES PHYSIQUES

- Les candidats devront être à jour de leur adhésion à la F.F.E.S.S.M, au jour de leur inscription et de leur examen.

- Les candidats devront avoir atteint la majorité légale à la date de l'examen.

- Les Présidents de jury des brevets fédéraux de hockey subaquatique doivent établir sous leur responsabilité les feuilles de notes et les bordereaux de délivrance.

Ces documents sont disponibles auprès du Responsable National de la Formation des Cadres de Hockey Subaquatique. Ils doivent être convenablement remplis et retournés aussi rapidement que possible au Responsable National de la Formation des Cadres de Hockey Subaquatique. Ces pièces sont indispensables pour que les brevets délivrés soient validés par la F.F.E.S.S.M.

- La C.N.H.S. demande aux jurys d'examen des différents brevets fédéraux de respecter l'esprit et la hiérarchie de ces brevets. Chacun d'eux sanctionne un acquis théorique et un niveau technique bien défini.

Tableau Organisationnel
des Niveaux d'Encadrement

		Initiateur	EF1	EF2
		- Accueil, initiation et formation de base des hockeyeurs au sein de la structure club - Sécurité et encadrement des séances d'entraînement - Surveillance d'équipes en championnat sous la responsabilité d'un EF1	- Conduite et entraînement des équipes en compétition régionale ou nationale (hors Div1 M) - Participer à la formation des initiateurs fédéraux de hockey subaquatique - Gestion et organisation d'animation en faveur de la découverte du hockey subaquatique hors structure FFESSM - Accueil, initiation et formation de base des hockeyeurs au sein de la structure club. - Sécurité et encadrement des séances d'entraînement	- Entraîner et/ou sélectionner des équipes de niveau national ou international - Participer aux activités spécifiques et de haut niveau de la C.N.H.S - Former des initiateurs et des entraîneurs fédéraux 1er degré - Etre membre d'un jury d'examen d'initiateurs ou d'entraîneurs fédéraux 1er degré - Assurer une fonction de manager des encadrants dans les clubs
UV 1	Arbitrage, réglementation et règles de jeu	Niveau AN1	Obtention de l'AN1	- Théorie AN2 - Rapport de suivi d'équipe intégré à l'UV4
Equivalence (minimum)		AN1		AN2
Examen		Examen ou équivalence	Examen ou équivalence	Validation rapport ou équivalence + validation
UV 2	Connaissance du monde sportif et de son environnement	la FFESSM, la CNHS, les instances du sport	Gestion d'une équipe au plan administratif et réglementaire	Capacité à mener un projet global pour le développement du hockey sub
Equivalence (minimum)				
Examen		Examen écrit	Examen écrit	Validation rapport
UV 3	UV3' : Anatomie, physiologie, ... UV3'' : Techniques et tactiques...	UV3 : Notions élémentaires	UV3' et UV3'' Maîtrisé	- Théorie : support de cours - Pratique : formation Initiateur et EF1 Capacité à former
Equivalence		BEE5 1, Deug ou Licence Staps	BEE5 1, Deug ou Licence Staps pour UV3'	BEE5 1
Examen		Examen écrit	Examen écrit	Validation rapports et formation
UV 4	Programmation des entraînements, préparation physique	Information sur les règles d'entraînement	Capacité à mettre en oeuvre	Suivi de l'ensemble des équipes au niveau club, région, national.
Equivalence			BEE5 1, Deug ou Licence Staps	
Examen			Examen écrit	Validation rapport
UV 5	Animation des séances d'entraînements, techniques individuelles et tactiques d'équipe	Connaissances des fondamentaux techniques et tactiques	Approfondissement, adaptation aux différentes situations de jeux	Capacité à gérer des entraînements de haut niveau
Equivalence			Joueur actif en club France	
Examen			Participation à un stage France	Mémoire (quelques pages)
UV 6	Prévention, Santé, Sécurité et Capacité Physique	- PSE 1	- PSE1 - prévention dopage, gestion du suivi médical	- PSE1 - prévention dopage, gestion du suivi médical ; capacité de formation
Equivalence (diplôme de secourisme uniquement)		AFPSAM recyclé	AFPSAM recyclé	AFPSAM recyclé
Examen		Epreuves : 400m PMT, apnée 3x20'', sauvetage PMT	- Examen écrit - Epreuves : 800 m PMT, apnée 3x30'', sauvetage PMT	Participation à une journée de formation

		Instructeur REGIONAL	Instructeur NATIONAL
Prérogatives		<ul style="list-style-type: none"> - Responsable des formations régionales - Responsable des entrainements et des sélections régionales - Manager des cadres régionaux auprès du Pdt CRHS 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable des formations Nationales - Entraîneur des sélections nationales - Manager des cadres nationaux auprès du Pdt CNHS
UV	Contenu principal	EF2 + Nomination CRHS	EF2 + Nomination CNHS
1	Arbitrage, réglementation et règles de jeu		
2	Connaissance du monde sportif et de son environnement		
3	Anatomie, Physiologie,...		
4	Programmation des entrainements, préparation physique		
5	Animation des séances d'entrainements, techniques individuelles et tactiques d'équipe		
6	Prévention, Sante, Sécurité et Capacité Physique		

* PSE1 est depuis le 1er août le remplaceant de AFPCSAM (Voir www.secourisme-pratique.com)

BREVET D'INITIATEUR

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre licencié à la F.F.E.S.S.M.
- Etre âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen.
- Pratiquer le Hockey depuis minimum une année.
- Etre présenté par le Président du club d'appartenance.
- Etre possesseur d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du hockey subaquatique, délivré par un médecin fédéral F.F.E.S.S.M. ou qualifié en médecine du sport.
- Etre possesseur depuis moins de 2 ans du diplôme PSE1 complété des modules d'oxygénothérapie et DSA ou être recyclé depuis moins de 2 ans.

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Une photocopie de la licence fédérale de la saison en cours
- Une photocopie de la carte d'identité
- Une fiche d'inscription complétée et validée par le Président du club d'appartenance.
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du hockey subaquatique délivré par un médecin fédéral F.F.E.S.S.M. ou qualifié en médecine du sport.
- Un droit d'inscription déterminé par la Commission Régionale de Hockey Subaquatique.
- Une photocopie du diplôme PSE1 complété des modules d'oxygénothérapie et DSA de mois de 2 ans ou être recyclé depuis moins de 2 ans.
- la photocopie des diplômes nécessaires à l'obtention des équivalences

ORGANISATION

Formation :

Elle est réalisée à l'échelon club ou régional.

Les cours seront dispensés par un EF1 minimum ou toute personne disposant des compétences et qualifications nécessaires, sous la direction d'un EF2 minimum.

Les cours sur la réglementation et les règles de jeu pourront être dispensés par un arbitre (AN2 min).

Examen :

Il est organisé à l'échelon club ou régional.

Le Président du club organisateur doit avertir le Président de la C.R.H.S et le Responsable National de la Formation au moins un mois avant la session en lui communiquant le

calendrier de formation, les noms et qualifications des intervenants, la date et la composition du jury.

Jury :

Le Président de la C.R.H.S. (ou son représentant) dans le cas d'une session régionale, ou le président du club organisateur (ou son représentant) dans le cas d'une session club.

Au moins un entraîneur fédéral 2^e Degré.

Un entraîneur fédéral 1^{er} Degré..

Cette composition est un minimum, toute autre compétence peut être sollicitée.

Nota :

Les entraîneurs fédéraux 1^{er} degré licenciés à la F.F.E.S.S.M. peuvent être membres du jury et juger en double avec les entraîneurs fédéraux 2^e degré les épreuves orales, pédagogiques et pratiques.

L'épreuve écrite de biologie appliquée au hockey subaquatique peut être corrigée par un médecin fédéral F.F.E.S.S.M. ou qualifié en médecine du sport ou, par un entraîneur fédéral 2^e degré.

LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS

Un candidat doit valider l'ensemble des unités de valeur en une seule saison,

UV N° 1 : ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU.

Connaissance des Règles du jeu et de la Réglementation dans le Hockey Subaquatique.

Critères d'évaluation : Obtention du niveau d'Arbitre National 1

UV N° 2 - CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT.

Connaissance de l'organisation fédérale FFESSM

Interlocuteurs régionaux

Notion de responsabilité au sein du club

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne lors du passage de l'épreuve écrite de cette compétence

UV N° 3 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE

- UV N° 3' : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE

Notions élémentaires de biologie appliquée au hockey subaquatique

↳ Notion sur l'anatomie (squelette, muscle et oreille).

↳ Physiologie du cœur, le système respiratoire et circulatoire, les échanges gazeux.

↳ L'adaptation à l'effort, la récupération,

- ↪ Les notions de base de la physiologie musculaire et les caractéristiques essentielles des 3 filières énergétiques,
- ↪ Notions de diététique sportive (alimentation du sportif avant, pendant et après la compétition).

UV N° 4 : PROGRAMMATION DES ENTRAINEMENTS ET PREPARATION PHYSIQUE

Pas de compétences spécifiques mais des notions vues en parallèle de l'UV3

UV N° 5 : ANIMATION D'UNE SEANCE D'ENTRAINEMENT, TECHNIQUES INDIVIDUELLES ET TACTIQUES D'EQUIPE.

Enseignement de la technique individuelle

- ↪ Le choix du matériel,
- ↪ Les techniques d'immersion,
- ↪ Les différents types de protection du palet, les tirs, les passes ...

Présentation des tactiques de base

- ↪ Les zones d'influence, le placement des joueurs, l'occupation du terrain
- ↪ Les différentes phases de jeux

UV N° 6 : PREVENTION, SANTE ET SECURITE, CAPACITES PHYSIQUES.

- ↪ Connaissance et pratique des méthodes de réanimation et de secourisme
- ↪ Connaissance et prévention des accidents liés à la pratique du Hockey Subaquatique
- ↪ Sensibilisation à la prévention du dopage
- ↪ Notions pour l'adaptation des entraînements aux différentes catégories de public (enfants, ado, handicapés,...)

- UV N° 6' : CAPACITE PHYSIQUE

400m PMT Chronométré

Notation pour un temps total :

- Inferieur à 4'00'' : 20pts
- de 4'01" à 4'30" : 18 pts
- de 4'31" à 5' : 16 pts
- de 5'01" à 5'30" : 14 pts
- de 5'31" à 6' : 12 pts
- de 6'01" à 6'30" : 10 pts
- de 6'31" à 7' : 08 pts
- de 7'01" à 7'30" : 06 pts
- de 8'31" à 9' : 05 pts
- supérieur à 9' : ÉLIMINÉ

Apnée 3 x 20''

En maillot de bain et PMT avec 10" de récupération entre chacune, et en effectuant lors de chaque apnée un déplacement minimum de 15 m en immersion. **Eliminatoire si non fait**

Savoir effectuer un sauvetage

Epreuve 1

En équipement de hockeyeur, effectuer un parcours de 25 mètres à la fin de ce parcours, descendre à une profondeur de 2 à 4 m et tenir une apnée de 20 secondes en déplacement et après une récupération de 10 secondes en surface, redescendre à la même profondeur et remonter un joueur noyé, le remorquer sur 10m minimum, les voies respiratoires hors de l'eau et appeler à l'aide.

Voies respiratoires immergées : ÉLIMINATOIRE

Fait ou non Fait : 12 Pts

Une partie de la notation sont attribuée pour le déroulement du sauvetage.

Epreuve 2

En maillot de bain, Départ du bord effectuer un déplacement de 10m minimum, descendre à une profondeur de 2 à 4 m, remonter un joueur noyé, le remorquer, les voies respiratoires hors de l'eau et le sortir de l'eau.

Voies respiratoires immergées : ÉLIMINATOIRE

Fait ou non Fait : 12 Pts

Une partie de la notation sont attribuée pour le déroulement du sauvetage.

Critères d'évaluation : Obtention du *PSE1* avec les modules Oxygénothérapie et DSA et la réussite des épreuves physiques.

Pour chaque module, toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

Pour certaines épreuves des équivalences sont admises (Cf Tablx des équivalences p30)

Ces équivalences se concrétiseront par une dispense de passage de l'épreuve concernée et une note de 12/20 sera attribuée, si une acquisition partielle de l'UV est dans l'équivalence.

Le candidat devra présenter les documents officiels attestant de l'équivalence.

S'il le désire, le candidat pourra passer l'épreuve, auquel cas la note attribuée sera prise en considération.

DELIVRANCE

* Du brevet :

Le brevet d'initiateur fédéral est délivré sous la responsabilité du Président de la C.R.H.S, du président du jury et de l'EF2, responsable de l'organisation de la formation.

* Mode de délivrance du brevet :

Les C.R.H.S. établissent clairement et complètement les feuilles de notes, le bordereau de la session en deux exemplaires : un exemplaire reste à la région, l'autre est envoyé au responsable national de la formation des cadres qui adresse par retour les diplômes et leur n° d'enregistrement.

PREROGATIVES

- Accueil, initiation et formation de base des hockeyeurs au sein de la structure club.
- Sécurité et encadrement des séances d'entraînement
- Surveillance d'équipes en championnat sous la responsabilité d'un EF1

ENTRAINEUR FEDERAL 1^{er} DEGRE

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre licencié à la F.F.E.S.S.M.
- Etre titulaire du brevet d'initiateur fédéral de hockey subaquatique depuis la saison n-1.
- Etre titulaire du brevet d'arbitre niveau 1 (arbitre régional).
- Etre possesseur d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du hockey subaquatique, délivré par un médecin fédéral F.F.E.S.S.M. ou qualifié en médecine du sport.
- Une photocopie du diplôme PSE1 complété des modules d'oxygénothérapie et DSA de mois de 2 ans ou être recyclé depuis moins de 2 ans.

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Une photocopie de la licence fédérale de la saison en cours
- Une photocopie de la carte d'identité
- Une fiche d'inscription complétée et validée par le Président du club d'appartenance et par le Responsable Régional des formations.
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du hockey subaquatique délivré par un médecin fédéral F.F.E.S.S.M. ou qualifié en médecine du sport.
- Une photocopie de la carte d'AN1
- Un droit d'inscription déterminé par la Commission Nationale de Hockey Subaquatique.
- Une photocopie du diplôme PSE1 complété des modules d'oxygénothérapie et DSA de mois de 2 ans ou être recyclé depuis moins de 2 ans.

ORGANISATION

Formation :

Elle est réalisée à l'échelon régional si la région dispose des compétences et qualifications nécessaire. Les régions devront déposer un dossier de candidature auprès du responsable national de la formation et obtenir son accord.

Si une région ne peut pas assurer une formation, ses candidats s'adresseront à la région de leur choix pour cette formation. Si la majorité des régions ne peuvent assurer cette formation, elle sera exclusivement assurée pour tous au niveau national sur plusieurs week-ends.

Les cours seront dispensés par des EF2 (ou candidat EF2) minimum pour l'ensemble de la formation, sous direction d'un Instructeur National.

Les cours sur la réglementation et les règles de jeu pourront être dispensées par un arbitre (AN2 min).

Examen :

Il est organisé à l'échelon national par le responsable national des formations

Jury :

Le Président de la C.N.H.S (ou son représentant) dans le cas d'une session nationale.

Un instructeur

Au moins 1 entraîneur fédéral 2^e degré

Cette composition est un minimum, toute autre compétence peut être sollicitée.

Nota :

Les entraîneurs fédéraux 1^{er} degré licenciés à la F.F.E.S.S.M. peuvent être membres du jury et juger en double avec les entraîneurs fédéraux 2^e degré les épreuves orales, pédagogiques et pratiques.

L'épreuve écrite de biologie appliquée au hockey subaquatique peut être corrigée par un médecin fédéral F.F.E.S.S.M. ou qualifié en médecine du sport ou, par un entraîneur fédéral 2^e degré.

LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS

Un candidat doit valider l'ensemble des unités de valeur en une seule saison, sauf accord du responsable national qui peut accorder une dérogation qui ne peut dépasser ½ saison.

UV N° 1 : ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU.

Aucune demande spécifique à cet UV, le candidat a les compétences de l'AN1.

UV N° 2 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT.

Connaissance de l'organisation fédérale FFESSM

Interlocuteurs régionaux et nationaux

Notion de responsabilité au sein du club

Connaissance du monde du sport et ses réglementations

Règles de gestion d'une équipe en compétition

Dimension internationale

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne lors du passage de l'épreuve écrite de cette compétence

UV N° 3 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE

- UV N° 3' - ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE APPLIQUEES AU SPORT

Maîtrise des connaissances de biologie appliquée au hockey subaquatique

↳ Approfondissement des connaissances de l'anatomie (squelette, muscle, oreilles, systèmes nerveux,...).

- ↪ Physiologie du cœur, le système respiratoire et circulatoire, les échanges gazeux.
- ↪ L'adaptation à l'effort, la récupération, le surentraînement
- ↪ Physiologie musculaire et les caractéristiques des 3 filières énergétiques,
- ↪ Notions de diététique sportive (alimentation du sportif avant, pendant et après la compétition).
- ↪ Notions de psychologie appliquées à la pratique d'un sport collectif

Maîtrise de la préparation physique

- ↪ Méthodologie d'entraînement
- ↪ Organisation et planification des entraînements

UV N° 3'' : TECHNIQUES ET TACTIQUES APPLIQUES AU SPORT

Maîtrise de l'ensemble des techniques individuelles

- ↪ Les matériels et leur performance
- ↪ Les techniques individuelles et leur adaptation aux différentes phases de jeu...

Présentation des tactiques de jeu

- ↪ Les zones d'influence, le placement des joueurs, l'occupation du terrain,.... adaptés aux différentes situations
- ↪ Panorama et évolution des tactiques de jeu

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne lors du passage des épreuves écrites C3' et C3''

UV N° 4 : PROGRAMMATION DES ENTRAÎNEMENTS ET PRÉPARATION PHYSIQUE.

Préparation physique

- ↪ Informations de base de la méthodologie d'entraînement
- ↪ Savoir animer une séance d'entraînement,
- ↪ L'échauffement et ses différentes formes

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne lors du passage des épreuves écrites

UV N° 5 : ANIMATION D'UNE SEANCE D'ENTRAÎNEMENT, TECHNIQUES INDIVIDUELLES ET TACTIQUES D'EQUIPE.

- ↪ Suivi de l'encadrement lors d'un stage équipe de France

Critères d'évaluation : Participation à l'encadrement d'un stage Equipe de France et validation de celui-ci par le responsable du stage

UV N° 6 : PREVENTION, SANTE ET SECURITE, CAPACITES PHYSIQUES

- ↪ Connaissance et pratique des méthodes de réanimation et de secourisme
- ↪ Prévention des accidents liés à la pratique du Hockey Subaquatique
- ↪ Prévention du dopage au sein de l'équipe dont il a la charge

- ↳ Gestion du suivi médical du sportif
- ↳ Adaptation des entrainements aux différentes catégories de public (enfants, ado, handicapés,...)

- UV N° 6' : CAPACITE PHYSIQUE

800m PMT Chronométré

Notation pour un temps total :

Homme	Femme
Inférieur à 9'30" : 20 pts	Inférieur à 9'45" : 20 pts
de 9'30" à 10' : 19 pts	de 9'45" à 10'15" : 19 pts
de 10'01" à 10'30" : 18 pts	de 10'16" à 10'45" : 18 pts
de 10'31" à 11' : 17 pts	de 10'46" à 11'15" : 17 pts
de 11'01" à 11'30" : 16 pts	de 11'16" à 11'45" : 16 pts
de 11'31" à 12' : 15 pts	de 11'46" à 12'15" : 15 pts
de 12'01" à 12'30" : 14 pts	de 12'16" à 12'45" : 14 pts
de 12'31" à 13' : 13 pts	de 12'46" à 13'15" : 13 pts
de 13'01" à 13'30" : 12 pts	de 13'16" à 13'45" : 12 pts
de 13'31" à 14' : 11 pts	de 13'46" à 14'15" : 11 pts
de 14'01" à 14'30" : 10 pts	de 14'16" à 14'45" : 10 pts
de 14'31" à 15' : 09 pts	de 14'46" à 15'15" : 09 pts
de 15'01" à 15'30" : 08 pts	de 15'16" à 15'45" : 08 pts
de 15'31" à 16' : 07 pts	de 15'46" à 16'15" : 07 pts
de 16'01" à 16'30" : 06 pts	de 16'16" à 16'45" : 06 pts
de 16'31" à 17' : 05 pts	de 16'46" à 17'15" : 05 pts
Supérieur à 17' : ÉLIMINÉ	Supérieur à 17'15" : ÉLIMINÉE

Pour les hommes : 20/20 quand le temps est inférieur à 9'30".

Pour les femmes : 20/20 quand le temps est inférieur à 9'45".

Un point en moins par 30" supplémentaires dans les deux cas

Apnée 3 x 30''

En maillot de bain et PMT avec 15" de récupération entre chacune, et en effectuant lors de chaque apnée un déplacement minimum de 20 m en immersion. **Éliminatoire si non fait**

Savoir effectuer un sauvetage

Epreuve 1

En équipement de hockeyeur, effectuer un parcours de 25 mètres à la fin de ce parcours, descendre à une profondeur de 2 à 4 m et tenir une apnée de 20 secondes en déplacement et après une récupération de 10 secondes en surface, redescendre à la même profondeur et remonter un joueur noyé, le remorquer sur 10m minimum, les voies respiratoires hors de l'eau et appeler à l'aide.

Voies respiratoires immergées : ÉLIMINATOIRE

Fait ou non Fait : 12 Pts

Une partie de la notation sont attribuée pour le déroulement du sauvetage.

Epreuve 2

En maillot de bain, Départ du bord effectuer un déplacement de 10m minimum, descendre à une profondeur de 2 à 4 m, remonter un joueur noyé, le remorquer, les voies respiratoires hors de l'eau et le sortir de l'eau.

Voies respiratoires immergées : ÉLIMINATOIRE

Fait ou non Fait : 12 Pts

Une partie de la notation sont attribuée pour le déroulement du sauvetage.

Critères d'évaluation : Obtention de PSE1, et DSA et la réussite d'un sauvetage.
Obtention de la moyenne dans les épreuves physiques + sauvetage

Pour chaque module, toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

Pour certaines épreuves des équivalences sont admises (Cf. Tablx des équivalences)

Ces équivalences se concrétiseront par une dispense de passage de l'épreuve concernée et une note de 12/20 sera attribuée, si une acquisition partielle de l'UV est dans l'équivalence.

Le candidat devra présenter les documents officiels attestant de l'équivalence.

S'il le désire, le candidat pourra passer l'épreuve, auquel cas la note attribuée sera prise en considération.

Nota :

Toute note inférieure à 10/20 par unité de valeur est éliminatoire.

DELIVRANCE

* Du brevet :

Le brevet d'entraîneur fédéral 1^{er} degré de hockey subaquatique est délivré sous les signatures du président du comité du lieu d'examen et du président de la C.R.H.S ou C.N.H.S. organisatrice.

* Mode de délivrance du brevet :

Les C.R.H.S. établissent clairement et complètement les feuilles de notes, le bordereau de la session en deux exemplaires, un exemplaire reste à la région, l'autre est envoyé au responsable national de la formation des cadres pour archivage et délivrance du diplôme.

F.F.E.S.S.M.

FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS



PREROGATIVES

Conduite et entraînement des équipes en compétition régionale ou nationale (hors D1 M)

- Participer à la formation des initiateurs fédéraux de hockey subaquatique
- Gestion et organisation d'animation en faveur de la découverte du hockey subaquatique hors structure FFESSM
- Accueil, initiation et formation de base des hockeyeurs au sein de la structure club.
- Sécurité et encadrement des séances d'entraînement

ENTRAINEUR FEDERAL 2^e DEGRE

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre licencié à la F.F.E.S.S.M..
- Etre titulaire du brevet d'entraîneur fédéral 1^{er} degré de hockey subaquatique
- Etre présenté par le Président de la Commission Régionale de Hockey Subaquatique certifiant l'activité du candidat dans sa région.
- Etre possesseur d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du hockey subaquatique, délivré par un médecin fédéral F.F.E.S.S.M. ou qualifié en médecine du sport.

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Faire parvenir au responsable national de la formation des cadres au plus tard avant la date de clôture des inscriptions (le 31 octobre, date du début du calendrier d'inscriptions aux championnats nationaux), un dossier comprenant :

- Un formulaire de demande d'inscription (à se procurer auprès du responsable national de la formation des cadres) et validé par le responsable régional de Formation ou le président de la CRHS
- Une photocopie de la licence fédérale de la saison en cours.
- Une photocopie de la carte d'identité.
- Une photocopie du diplôme d'entraîneur fédéral 1^{er} degré.
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du hockey subaquatique délivré par un médecin fédéral F.F.E.S.S.M. ou qualifié en médecine du sport.
- une photo d'identité.
- Un droit d'inscription dont le montant sera revu chaque année par la C.N.H.S.
- La photocopie des diplômes nécessaires à l'obtention des équivalences (p. 29)

ORGANISATION

Ce diplôme est délivré à l'échelon national par la C.N.H.S

Formation:

La formation est assurée par des instructeurs nationaux

Examen :

Il n'y a pas d'examen pour l'obtention du diplôme de l'EF2, le diplôme est acquis après la validation des 6 UV. (voir chapitre « Les épreuves et leurs contenus » ci-dessous)

Jury :

Validé par le responsable national formation, un instructeur national et suivant les UV les délégués par le RNF.

LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS

Afin de privilégier une formation et un système favorisant une réelle pratique d'entraîneur, le brevet d'Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré est obtenu par capitalisation de 6 unités de valeur sur 3 ans maximum (sauf dérogation du responsable national des formations). Chaque année, un candidat doit valider au moins 2 UV. Si la validation n'est pas réalisée le candidat ne pourra pas se représenter pendant 2 saisons consécutives.

Les modalités d'obtention de ces unités de valeur et leurs contenus définitifs devront faire l'objet d'une validation fédérale. Ces unités de valeur sont les suivantes :

- **UV1 - ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU.**
- **UV2 - CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT.**
- **UV3 - ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE**
- **UV4 – PROGRAMMATION DES ENTRAINEMENTS ET PREPARATION PHYSIQUE**
- **UV5 - ANIMATION D'UNE SEANCE D'ENTRAINEMENT, TECHNIQUES INDIVIDUELLES ET TACTIQUES D'EQUIPE**
- **UV6 – PREVENTION, SANTE ET SECURITE, CAPACITES PHYSIQUES
Secourisme- Suivi médical des sportifs – Lutte contre le dopage – Sports adaptés**

UV N° 1 : ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU

Composition du jury: deux arbitres nationaux et un instructeur régional ou national

Coefficient affecté à ce module: 2

2

Evaluation du module :

L'évaluation de ce module se fera suivant deux objectifs bien distincts que le candidat devra respecter :

1. Le candidat s'engage dans un délai de deux ans à obtenir :
 - la théorie de l'AN2.
2. Sur un championnat dans lequel sera engagée l'équipe conduite par le candidat EF2 lors de ces deux ans, établir un bilan moral avec correctif envisagé relatif aux comportements et à l'état d'esprit de cette dernière sur l'ensemble de cette compétition (nombre de fautes réalisées, nombre de minutes de prison par joueur cumulées pour l'équipe...) qui sera remis sous forme de rapport intégré au rapport de suivi d'équipe réalisé pour l'UV 4.

Critères d'évaluation :

- Obtention de la théorie de l'Arbitrage National 2
- Obtention de la moyenne au rapport écrit à intégrer au suivi d'équipe de l'UV 4.

UV N° 2 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT

Composition du jury: un Instructeur et le Président de la C.R.H.S ou CNHS.

Coefficient affecté à ce module : 3

3

Evaluation du module :

L'évaluation de ce module se fera en deux phases :

- La réalisation d'un rapport préparatoire sur la définition d'un cadre sportif associé à une manifestation, un évènement, une publication ou production de document ... abordant les thèmes suivants : intérêt de la manifestation, de l'évènement, de la publication ou de la production de document... pour notre activité, type de public ciblé, activité proposée , date, lieu et cadre de la manifestation , les interlocuteurs ou organismes contactés lors de l'organisation de la manifestation , un schéma organisationnel de cette manifestation, un bilan prévisionnel ...
- Ce dossier de présentation relatif à la phase préparatoire devra être remis au jury trois mois avant la date effective de l'évènement sportif, mise en place de la manifestation et déroulement de cette dernière...Un rapport synthétique (mémoire de deux pages) présentant à minima les points suivants : bilan médiatique de cette manifestation, évènement, publication ou production de document sur le plan local ou régional pour notre activité , dans le cas d'un partenariat avec un organisme spécifique (C.E. d'une entreprise, Service des Sports d'une municipalité, etc.), joindre éventuellement l'avis porté par cette entité sur le déroulement de la manifestation , articles de presse, reportage ou vidéo de la manifestation...

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne aux rapports écrits.

UV N° 3 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE

Composition du jury: un Instructeur National et les délégués par le RNF.

Coefficient affecté à ce module:

4

Evaluation du module :

L'évaluation de ce module se fera sous deux formes :

- Une partie pédagogie préparatoire: rédaction de deux supports de cours de formation au niveau Initiateur (au niveau régional) et EF1 (au niveau national), dont les thèmes seront définis avec le jury d'examen :
Un portant sur un aspect général du sport non lié au hockey subaquatique (physiologie, dopage, filières énergétiques, diététique sportive, notions de base de la méthodologie d'entraînement, etc.
L'autre sur l'aspect technique, tactique et spécifique associé à notre activité sportive (réglementation et règles du jeu, gestes techniques, tactique de jeu, pathologie liée au hockey subaquatique, etc.).
Ces supports de formation devront être remis au minimum deux mois avant le début effectif de la formation au Responsables National des Formations et aux Responsables Régionaux des formations (Initiateurs) ou National (EF1). Les critères pris en compte seront la clarté de l'exposé, son contenu (adapté ou non au niveau des élèves) et sa présentation (moyens pédagogiques, durée de l'exposé).
- Une partie réalisation pratique : face à un public adapté, le candidat EF2 dispense ses deux cours après correction suite aux éventuelles remarques des Responsables Formations Régionaux (initiateurs) ou National (EF1). Les critères pris en compte seront la clarté de l'exposé, l'élocution face à un auditoire, le respect du contenu (adapté ou non au niveau des élèves) et sa durée, la prise et le retour d'informations des élèves (compréhension du sujet vu du côté candidats initiateurs ou EF1).

La partie pratique formation sera validée par un Instructeur Régional lors des formations d'initiateurs et par un Instructeur National lors des formations d'EF1.

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne aux supports de cours théoriques et lors de la formation pratique.

UV N° 4 : PROGRAMMATION DES ENTRAÎNEMENTS ET PRÉPARATION PHYSIQUE

Composition du jury: un Instructeur National, un Instructeur Régional (si disponible dans la région du candidat et le Président du club si joueur ou responsable de la section au sein du club si équipe club ou le Président de la C.R.H.S. si équipe régionale.

Coefficient affecté à ce module:

3

Evaluation du module :

L'évaluation de ce module se fera sur deux ans à partir des éléments suivants :

- Planification annuelle ou biannuelle du programme des entraînements de l'équipe faisant apparaître les éléments suivants sous forme de memorandum (10 pages maximums) : objectif à atteindre sur deux ans, nature et constitution de l'équipe, moyens d'entraînement mis à la disposition de l'entraîneur (facteurs financiers, humains, matériel), les axes de travail sur les deux années à venir, personnalisation des entraînements pour certains joueurs, la planification annuelle ou biannuelle du programme des entraînements de l'équipe proprement dite, avec positionnement des jalons intermédiaires permettant de juger de la progression de l'équipe, listes des stages, tournois et championnats auxquels l'équipe aura à participer sur ces deux ans, avec indicateurs de résultats,
- Deux compte-rendu d'activité à remettre (un premier partiel à l'issue de la première année et le second en fin des deux saisons sportives) avec le bilan évaluatif de l'entraîneur sur son équipe (bilan individuel et collectif, progrès accomplis, points forts, points faibles à corriger, les axes de travail pour l'avenir, les perspectives de développement), validés par le président du club si équipe club ou le président de la C.R.H.S. si équipe régionale.

Les éléments suivants seront pris en compte dans l'évaluation du travail réalisé par le candidat EF2 sur ces deux années sportives : évolution de l'équipe sur le plan psychologique et relationnel (ambiance de groupe, résistance au stress), évolution de l'équipe sur le plan technique et tactique (amélioration et meilleures connaissances des gestes techniques et de leur utilisation, connaissance de plusieurs schémas tactiques avec leurs avantages et inconvénients, rôles de chacun dans l'équipe), évolution de l'équipe sur le plan physique (amélioration des capacités physiques de chaque joueur : palmage, apnée, vélocité, endurance et résistance, etc.).

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne au rapport de suivi d'équipe.

UV N° 5 : ANIMATION D'UNE SEANCE D'ENTRAINEMENT, TECHNIQUES INDIVIDUELLES ET TACTIQUES D'EQUIPE

Composition du jury: un Instructeur National et le Manager des Equipes de France ou un Entraîneur National Equipes de France

Coefficient affecté à ce module:

3

Evaluation du module :

L'évaluation de ce module se fera sous la forme de mise en situation à partir de plusieurs étapes.

- Après finalisation du choix de l'atelier à mettre en place, le candidat devra remettre une fiche pédagogique à l'entraîneur Equipe de France sur la base de ces éléments (mémoire de 4 à 5 pages maximums) un mois minimum avant la date de participation effective au stage Equipe de France.
- L'entraîneur Equipe de France après remarques éventuelles communiquées au plus tard 8 jours avant le stage, confirme au candidat EF2 son incorporation au staff Equipe de France lors de ce stage (modalités de prise en charge des frais inhérents au stage, transport, etc.).
- Lors du stage, l'entraîneur Equipe de France utilise au mieux les compétences du candidat EF2 (évaluation comportementale du candidat dans ce nouveau contexte), puis lui laisse carte blanche pour mettre en place son atelier (mise à disposition des moyens). Une fois l'atelier pratique mis en place, l'entraîneur Equipe de France réunit les joueurs ou joueuses et laisse la parole au candidat EF2 afin qu'il présente lui-même l'atelier (le schéma indiqué ci-dessous est donné à titre indicatif): la prise en main du groupe, avec sensibilisation des joueurs et de l'équipe au travail à réaliser sur cet atelier, objectif à atteindre, présentations du travail et des critères de réussite, la tenue pratique de l'atelier proprement dit et répondant aux objectifs de l'entraîneur, elle ne doit que très peu différer de celle annoncée lors de la prise en main pour ne pas déstabiliser les joueurs, le retour au calme, c'est la phase de récupération et d'apaisement tant physiologique et psychologique, le bilan du candidat éventuellement complété par celui de l'entraîneur (facteur de réussite), objectif à atteindre trop facile, trop dur, non adapté, reprise en main du groupe par l'entraîneur Equipe de France.

A la vue de la réalisation pratique sur la bonne tenue de l'atelier en comparaison avec la fiche descriptive, l'entraîneur Equipe de France fera une évaluation objective des capacités du candidat EF2 sur la base des éléments suivants: capacité à animer et dynamiser un groupe, présentation au groupe de l'objectif à atteindre et des critères de réussite, clarté de l'exposé, présentation de l'atelier clair, court et concis, l'application dans l'eau et le respect de l'objectif, facultés d'analyse, de réactions et de décision face à des éléments non prévus afin de corriger d'éventuelles dérives, bilan objectif de l'animateur candidat EF2 à la fin de l'exercice (prise en compte des remarques éventuelles du groupe).

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne au rapport écrit

UV N° 6 : PREVENTION, SANTE ET SECURITE, CAPACITES PHYSIQUES

SECOURISME – SECURITE – SUIVI MEDICAL DES SPORTIFS - LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Composition du jury:

Un Instructeur National et un médecin fédéral ou du sport

Coefficient affecté à ce module:

1

Evaluation du module :

L'évaluation de ce module se fera sous deux formes :

1- Mise en place, en région, de base de données secourisme: titulaires, diplômes, structures (fédérales, civiles, autres) et organisation de recyclage afin d'aider à la formation des candidats initiateur et EF1.

2- Participation à un cours de sensibilisation au phénomène du dopage dans le sport, prise de médicament...

Critères d'évaluation :

- Transmission de la base de données au référent médical de l'UV.
- Participation à la journée de sensibilisation dopage.

DELIVRANCE

* Du brevet :

Le brevet d'entraîneur fédéral 2^e degré de hockey subaquatique est délivré sous les signatures du Président de la F.F.E.S.S.M., de la C.N.H.S. et du président de jury.

PREROGATIVES

- * Entraîner et/ou sélectionner des équipes de niveau national ou international.
- * Participer aux activités spécifiques et de haut niveau de la C.N.H.S.
- * Former des initiateurs et des entraîneurs fédéraux 1^{er} degré.
- * Etre membre d'un jury d'examen d'initiateurs ou d'entraîneurs fédéraux 1^{er} degré.
- * Assurer une fonction de manager des encadrants dans les clubs (à illustrer)

INSTRUCTEUR REGIONAL

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Etre Titulaire du diplôme d'EF2
Candidature proposé par la CRHS

DELIVRANCE

Candidature validé par le Comité directeur de la Région et le CTR

PREROGATIVES

Responsable des formations régional
Responsable des entrainements et des sélections régionales
Manager des cadres régionaux auprès du Pdt CRHS

F.F.E.S.S.M.

FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS



INSTRUCTEUR NATIONAL

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Etre Titulaire du diplôme d'EF2
Etre Instructeur Régional
Candidature proposé par la CNHS

DELIVRANCE

Candidature validé par le Comité directeur et le DTN

PREROGATIVES

Responsable des formations National
Entraîneur des sélections nationales
Manager des cadres nationaux auprès du Pdt CnHS
Membre du CNI

Annexes

Tableau des équivalences diplômes fédéraux, étatiques et autres

Diplôme fédéral	Diplôme étatique	Diplômes autres
Initiateur	Tronc commun BEES 1 + spécifiques Hockey Subaquatique (UV1, UV2, UV4 et UV5)	DEUG STAPS, DESS, DEUST, IUP + spécifiques Hockey Subaquatique (UV1, UV2, UV4 et UV5)
Entraîneur Fédéral 1 ^{er} Degré	Tronc commun BEES 1 + spécifiques Hockey Subaquatique (UV1, UV2, UV4 et UV5)	DEUG, STAPS, DESS, DEUST, IUP + spécifiques Hockey Subaquatique (UV1, UV2, UV4 et UV5)
Entraîneur Fédéral 2 ^{ième} Degré	Tronc commun BEES 1 + spécifiques Hockey Subaquatique (UV1, UV2, UV3, UV4, UV5 et UV6)	Tronc commun BEES 1 + spécifiques Hockey Subaquatique (UV1, UV2, UV3, UV4, UV5 et UV6)

Ces équivalences ne portent que sur les connaissances générales (physiologie, filières énergétiques, programmation générale des entraînements sans spécificité de l'activité sportive). Le complément de formation lié à la pratique du Hockey Subaquatique sera dispensé lors des formations Initiateur en région et EF1 au niveau national.

Liste des décrets, arrêtés et lois se rapportant à notre activité

Cette liste est non exhaustive et présente à titre informatif

- Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984

Relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives

- Décret n° 93-1035 du 31 août 1993

Contrôle de l'enseignement contre rémunération des activités physiques et sportives

- Loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000

Modifiant la loi no 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (1)

- Arrêté du 14 août 2001

Relatif à la composition de la commission de suivi de l'Observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport

- Arrêté du 16 décembre 2004

Portant prorogation de l'habilitation des diplômés inscrits à l'annexe de l'arrêté du 4 mai 1995 modifié

- Arrêté du 4 février 2005

Modifiant l'arrêté du 16 décembre 2004 relatif à la prorogation de l'habilitation des diplômés inscrits à l'annexe de l'arrêté du 4 mai 1995 modifié

F.F.E.S.S.M.

FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS



Rédacteurs :

Marc FONTAINE, Instructeur National

Validation :

Laurent DUBOST, Instructeur National

Marc FONTAINE, Instructeur National

Alain HUREAUX, Instructeur National et Medecin Fédéral

Philippe VAN-RECHEM, Instructeur National